



République Française
Ville de Clamecy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du jeudi 07 décembre 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 novembre 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER et M. BOICHE avaient donné respectivement procuration à Mme DUQUE et M. BOURDOUNE.

Excusés : M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et M. CARVOYEUR.

Absents : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION

**N° 2023-155 : MERCREDIS PERISCOLAIRES - ESPACE SOCIAL DES VAUX D'YONNE
DEMANDE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Espace Social des Vaux d'Yonne est délégué pour l'organisation de l'accueil des enfants du territoire les mercredis hors vacances scolaires. Les mercredis périscolaires entrent dans la compétence « périscolaire » et est déléguée à l'espace social des Vaux d'Yonne.

Il précise que le budget global s'établit à 102 273 € avec un financement de la CAF et l'Education Nationale.

L'Espace Social des Vaux d'Yonne sollicite une participation complémentaire des communes à hauteur de 4 € par habitant contre 3,5 € en 2022, compte tenu de l'augmentation des charges structurelles (personnel et fluides).

La participation de la commune de Clamecy s'établit à 14 376 € sur la base de la population INSEE au 1^{er} janvier 2023 soit 3 594 habitants.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de participer à hauteur de 14 376 € aux mercredis périscolaires pour l'année 2023 pour l'Espace Social des Vaux d'Yonne.

Suivent les signatures.
